sciendo

Swiss Journal of Sociology, 46 (2), 2020, 239–258

La grandparentalité transnationale à l'épreuve de la politique migratoire : le cas des grands-parents européens et non-européens qui viennent garder leurs petits-enfants en Suisse

Malika Wyss*

Resumé : Cet article se base sur une étude qualitative et comparative des arrangements de *care* dans lesquels s'engagent les grands-parents européens et non-européens pour la garde de leurs petits-enfants en Suisse. Il montre que le régime migratoire suisse – en vertu de la libre circulation qu'il permet aux uns versus les contraintes de visa qu'il impose aux autres – façonne significativement ces arrangements. Il met aussi en évidence d'autres facteurs structurants tels le régime suisse de *care* et de genre ou la qualité des relations intergénérationnelles.

Mots-clés : Grandparentalité transnationale, arrangements de garde des enfants, régime migratoire suisse

Transnational Grandparenting at the Test of Migration Policy: The Case of European and Non-European Grandparents Who Come to Switzerland to Care for Their Grandchildren

Abstract: This article is based on a qualitative and comparative study of childcare arrangements that European and non-European grandparents engage in in Switzerland. It shows that the Swiss migration regime significantly shapes these arrangements, as a result of free circulation *versus* visa constraints that discriminate EU and non-EU nationals. It also points to other structuring factors, such as the Swiss *care* and gender regimes or the quality of intergenerational relations.

Keywords: Transnational grandparenthing, childcare arrangements, Swiss migration regime

Transnationale Grosselternschaft im Test der Migrationspolitik: Der Fall der europäischen und aussereuropäischen Grosseltern, die zur Betreuung ihrer Enkelkinder in die Schweiz kommen

Zusammenfassung: Dieser Artikel basiert auf einer qualitativen und vergleichenden Studie über die Betreuungsregelungen, die europäische und aussereuropäische Grosseltern für die Betreuung ihrer Enkelkinder in der Schweiz durchführen. Er zeigt, dass das schweizerische Migrationsregime – Freizügigkeit *versus* Visa Vorgaben – diese Regelungen wesentlich beeinflusst. Er verweist auch auf andere strukturierende Faktoren wie das Schweizer Pflege- und Geschlechterregime oder die Qualität der intergenerationellen Beziehungen.

Schlüsselwörter: Transnationale Grosselternschaft, Kinderbetreuung, Schweizerisches Migrationsregimeon

* Université de Neuchâtel, Institut de sociologie, CH-2000 Neuchâtel, malika.wyss@unine.ch

DOI 10.2478/sjs-2020-0013
© 2020. This work is licensed under the Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 License. (CC BY-NC-ND 4.0)

1 Introduction

L'engagement des parents de migrants adultes dans la mobilité ou la migration afin de garder leurs petits-enfants constitue une forme de contribution à la *circulation du care* dans les familles transnationales (Baldassar et al. 2014). Au cours des dernières années, il a fait l'objet de nombreuses études montrant que ces *seniors on the move* (Treas et Mazumdar 2004) – ou *Génération zéro* (G0) de la migration (Nedelcu 2007 ; 2009) – exercent leur rôle de grands-parents transnationaux à travers des allers-retours entre leur pays d'origine et le pays d'accueil de leurs descendants, voire en devenant eux-mêmes des migrants. Les différents schémas de mobilité/migration dans lesquels ils s'engagent supposent immanquablement leur entrée et un séjour temporaire ou durable dans un pays de destination doté d'un régime migratoire qui, selon les cas, facilite ou, au contraire, entrave leur projet. À ce titre, les études existantes portent généralement sur les parents en provenance de pays en développement vers les pays occidentaux plus riches où vivent leurs descendants. Elles font valoir que les opportunités de mobilité / migration de la G0 sont effectivement déterminées par les conditions généralement restrictives d'obtention de visas d'entrée ou de regroupement familial ascendant que leur imposent ces pays (Bolzman et al. 2008 ; Zickgraf 2017). Pour autant, et malgré l'apport évident de ces recherches à l'enrichissement des connaissances sur le sujet, la Suisse n'a pas encore fait l'objet d'étude comme pays de destination. En même temps, d'une part, en Suisse, de nombreuses familles ont recours à la garde grandparentale pour pallier à l'offre insuffisante en structures formelles de garde (Beyeler 2014 ; Mosimann et Camenisch 2015) ; une solution à laquelle les familles de migrants ne peuvent accéder qu'en mobilisant les grands-parents depuis l'étranger. D'autre part, la politique migratoire suisse, tout en permettant la libre circulation et la possibilité d'établissement aux grands-parents européens, désavantage forcément ceux originaires des pays tiers, soumis à des visas d'entrée et pour lesquels les conditions d'établissement sont quasi-insurmontables.

Sur la base de ces observations, cet article[1] a pour principal objectif d'apporter une compréhension plus aboutie des mécanismes par lesquels le régime migratoire suisse affecte l'exercice actif de la grandparentalité transnationale dans les familles de migrants européens (Français, Italiens, Allemands et Roumains) et non-européens (Marocains, Algériens et Brésiliens). Basé sur une étude qualitative et comparative, il montre que la politique migratoire constitue un déterminant structurel incontournable des différences observées entre ces catégories de grands-parents ; à la fois quant à leurs possibilités de se mobiliser et par rapport aux formes d'arrangements de *care* à travers lesquels ils soutiennent leurs descendants en Suisse. Le papier est structuré comme suit : après un état de littérature sur la contribution de la G0 au

1 Il est issu d'une recherche dirigée par la Prof. Mihaela Nedelcu, intitulée « Solidarités intergénérationnelles dans les familles transnationales. Éclairage par les arrangements de *care* de la Génération zéro, ces grands-parents étrangers qui viennent garder leurs petits-enfants en Suisse », financée par le Fond national suisse de la recherche scientifique (Fonds FNS, n°100017_162645).

care transnational et sur la manière dont elle est habituellement permise ou entravée par les politiques migratoires, nous présenterons la méthode de recherche et la population d'étude. Ensuite, nous décrirons brièvement les six types d'*arrangements de care* auxquels participent ces séniors mobiles, puis détaillerons l'impact du régime migratoire suisse sur les arrangements mis en place par les familles transnationales, selon leur pays d'origine. Nous ferons également une courte référence à d'autres facteurs structurels, familiaux et individuels qui, au-delà de la politique migratoire, concourent à la construction de chaque arrangement particulier. Nous conclurons par quelques réflexions sur ce qui, matériellement et idéologiquement, contrarie cette forme de grandparentalité transnationale.

2 La Génération zéro : un acteur dans la circulation du *care,* entravé par les politiques migratoires

2.1 Des grands-parents mobiles engagés dans le *care* transnational

Malgré les distances spatiales et au-delà des frontières des États-Nations, les migrants transnationaux et leurs proches non-migrants cultivent leur appartenance à la même famille, (re)construisent leurs identités, (re)définissent leurs relations (Bryceson et Vuorela 2002) et échangent diverses formes de *care*, à distance ou en coprésence physique. Ces échanges s'opèrent dans une dynamique de réciprocité et d'asymétrie qui suit les changements qui interviennent tout au long du parcours de vie des migrants et de leurs parents restés au pays et qui, selon les circonstances, ont besoin de soutien ou sont disposés à en donner (Zontini et Reynolds 2007 ; Baldassar et Merla 2014). En effet, au-delà de ceux que la littérature a présentés comme des « rentiers orphelins » restés dans le pays d'origine et récepteurs passifs de l'aide qu'ils reçoivent de leurs enfants migrants (King et Vullnetari 2006 ; Baldassar et al. 2007), les parents de migrants adultes sont, à plusieurs titres, activement impliqués dans la *circulation du care* (Baldassar et Merla 2014). En particulier, ils exercent leur rôle de grands-parents transnationaux de diverses manières et selon des modalités où se croisent des formes de mobilité et d'immobilité (Nedelcu et Wyss 2019). La *Génération zéro* (G0) de la migration (Nedelcu 2007; 2009) – ou *seniors on the move* (Treas et Mazumdar 2004) – est formée de ceux qui s'engagent dans la mobilité/la migration internationales pour garder leurs petits-enfants lors de séjours plus ou moins longs chez leurs enfants migrants. A noter que, parmi ceux que la littérature sur le vieillissement transnational désigne comme des migrants âgés (Warnes et al. 2004 ; King et al. 2017), certains pourraient être des grands-parents *mobiles*[2] (Nedelcu et Wyss 2019). Par contre, les parents de migrants restés au pays ne le sont effectivement, au sens de la définition originale, que lorsqu'ils deviennent

2 Soit des migrants des pays du Sud qui vieillissent sur place, ceux qui retournent au pays d'origine à la retraite, ainsi que des retraités européens qui passent leur retraite à l'étranger.

mobiles ou migrants ou, en d'autres termes, des *transnational travellers* ou des *late in life family joiners* (Horn 2019).

La littérature spécifique sur la G0 montre en effet que, généralement, ces grands-parents transnationaux, le plus souvent des grands-mères plutôt que des grands-pères, entreprennent des va-et-vient, plus ou moins réguliers, entre leur pays d'origine et le pays où vivent leurs descendants. L'objectif de ces visites consiste généralement à garder leurs petits-enfants et à soutenir leurs enfants dans divers circonstances, dont celles qui marquent de manière décisive les parcours de vie des familles, comme la naissance d'un enfant (Baldassar 2007 ; Lie 2010 ; Zhou 2012 ; Kassaye 2015 ; Horn 2017 ; Bjørnholt et Stefansen 2018 ; Wyss et Nedelcu 2018 ; entre autres) ou le divorce du couple parental (Baldassar 2007 ; Xie et Xia 2011 ; Wyss et Nedelcu 2019). Dans certains cas, les grands-mères distribuent leur soutien à plusieurs de leurs enfants adultes dans le même pays d'accueil (Deneva 2012) ; alors que d'autres, les *international flying grannies* (Plaza 2000) ou *flying grandmothers* (Goulbourne et Chamberlain 2001) passent d'un pays à l'autre pour soutenir plusieurs de leurs enfants dispersés dans le monde. En outre, il arrive que des grands-mères, parfois des couples de grands-parents, s'établissent durablement dans le pays d'accueil de leur enfant adulte, devenant à leur tour des migrants, impliqués d'une manière plus ou moins intense dans leur rôle grandparental (Treas et Mazumdar 2004 ; Nedelcu 2007 ; Nedelcu 2009 ; Xie et Xia 2011 ; Zhou 2012 ; King et al. 2014 ; Zhang 2014 ; Wyss et Nedelcu 2018).

Les études montrent que cette forme de solidarité familiale intergénérationnelle constitue une contribution précieuse au bien-être et à l'intégration sociale des familles de migrants. En particulier, en gardant leurs petits-enfants, les grands-parents permettent à leurs filles ou belles-filles de concilier leur intégration au marché du travail et/ou leur avancement dans une carrière professionnelle avec leur rôle de jeunes mères de famille (Da 2003 ; Zhou 2012 ; Hamilton et Jenkins 2015 ; Bjørnholt et Stefansen 2018 ; Wyss et Nedelcu 2018). Cet apport est plus spécifiquement appréciable dans les pays où l'offre institutionnelle de places de garde pour les jeunes enfants souffre de déficiences avérées. C'est le cas en Suisse où les places dans les crèches et autres structures d'accueil d'enfants en âge préscolaire sont quantitativement insuffisantes, onéreuses et/ou avec des horaires d'ouverture non adaptés aux besoins des familles (Baghdadi 2010 ; Madörin et al. 2012). Conséquemment à ceci, de très nombreuses mères de jeunes enfants sont contraintes d'ajuster leur participation au marché du travail à leurs obligations familiales, en diminuant (encore) leur taux d'activité, voire en arrêtant momentanément de travailler (Bertozzi et al. 2005). Aussi, ce *régime de care* déficitaire renforce les inégalités d'un *régime de genre inégalitaire* caractérisé, notamment et comparativement aux hommes, par la forte proportion de femmes travaillant à temps partiel, leur difficile progression dans les carrières, des salaires inférieurs y compris à compétences égales et, surtout dans les couples avec de jeunes enfants, la prise en charge de la grande part des tâches domestiques (OFS 2019).

Dans ce contexte, si le recours à la garde grandparentale constitue un soutien évident pour concilier travail et famille dans de nombreuses familles en Suisse – où 25 % des grands-parents gardent régulièrement un ou plusieurs de leurs petits-enfants de moins de douze ans (Mosimann et Camenisch 2015) –, cette solution n'est accessible aux familles de migrants que si elle implique la mobilisation des grands-parents depuis leur pays d'origine.

2.2 Les politiques migratoires ou les limites bureaucratiques de la grandparentalité transnationale

Cette mobilisation des grands-parents est conditionnée par leurs opportunités de mobilité/migration internationales, elles-mêmes largement tributaires des régimes migratoires des pays de destination. Par essence, ces régimes définissent à la fois les *limites bureaucratiques de la mobilité* (Baldassar et al. 2007, 15) et les dispositions légales relatives au regroupement familial ascendant qui, bien souvent, constitue pour eux la seule possibilité de vivre durablement avec leurs descendants à l'étranger. Ces politiques sont généralement discriminatoires ; les pays occidentaux donnant des droits de préférence aux ressortissants de ceux qui leurs sont équivalents en termes de développement, privant de ces mêmes droits ceux des pays dits en développement. Pour autant, en la matière, certains pays sont plus ouverts que d'autres. Ainsi, depuis 2011, le Canada offre aux ascendants de migrants des « super visas » valides durant dix ans, avec des entrées multiples (Spitzer 2018). Les pays de l'Union européenne et la Suisse qui fait partie de l'espace Schengen, obligent les parents des ressortissants de la majorité des pays tiers à se doter d'un visa d'entrée, y compris pour des séjours de moins de trois mois (visas dits touristiques) ; cette règle étant néanmoins plus souple pour les personnes originaires de certains pays qui peuvent entrer sans visa quand le séjour ne dépasse pas trois mois. En Suisse précisément, un visa est requis pour les ressortissants de quasiment l'ensemble des pays tiers si le séjour prétendu dépasse les 90 jours. Pour une durée inférieure, l'entrée sur le territoire est également conditionnée par un visa pour les ressortissants de la majorité des pays tiers, excepté pour ceux en provenance d'une trentaine de pays, dont le Canada, les États-Unis, et plusieurs pays d'Amérique latine.

Les règles d'admission au regroupement familial ascendant sont encore plus épineuses, même si elles varient autant d'un régime migratoire à l'autre et ont tendance à ce durcir. En l'occurrence, au Canada, alors qu'auparavant les conditions de parrainage des parents par leurs enfants était plus souples (Nedelcu 2007; 2009), à partir de 2014, elles ont été nettement durcies et les délais d'attente pour la finalisation de la procédure fortement prolongés (Bragg et Wong 2016 ; Spitzer 2018). De même, en 2014, l'Australie a augmenté de manière drastique à la fois les sommes demandées comme garantie de ressources et la durée de la procédure de regroupement familial ; à tel point que celui-ci est devenu hors de portée pour les parents qui ne disposent pas de moyens suffisants pour vivre dans le pays (Askola 2016, 299).

En Europe, en vertu de la libre circulation des personnes, le droit au regroupement familial inclut également les ascendants des ressortissants des Etats membres de l'UE et de l'AELE ainsi que ceux des ressortissants non-Européens établis dans ces Etats. Pour les ressortissants des pays tiers, certains pays disposent d'une propre législation, d'autres s'inspirent de la Convention Européenne des Droits Humains (CEDH). L'accueil des parents *dépendants* de leurs enfants adultes est permis notamment au Danemark, en Italie et en Grande Bretagne et, pour des raisons humanitaires, par exemple aux Pays-Bas, en Finlande et en Allemagne (Kofman 2004; Migrapol EMN 2017). La Suisse souscrit aux mêmes règles générales que l'Union européenne en ce qui concerne les citoyens européens. Pour les ressortissants des pays tiers, la Loi sur les étrangers donne également le droit au regroupement familial ascendant aux migrants naturalisés suisses. Pour les autres, deux possibilités existent : le recours à l'admission à titre de rentier, mais uniquement si le parent candidat dispose de ressources propres suffisantes, d'une part ; la démonstration qu'il s'agit d'une situation d'extrême gravité (mauvaise santé, pauvreté et isolement social du parent dans le pays d'origine) justifiant un accueil par ses enfants migrants qui s'engagent alors à subvenir à tous ses besoins, d'autre part. Dans les deux cas, les prétendants au regroupement familial ne peuvent qu'exceptionnellement justifier des moyens financiers et/ou des preuves de dénuement requis par ces règles (Bolzman et al. 2008 ; Dubacher et Reusser 2012).

L'impact des politiques migratoires sur la mobilité/migration des grands-parents a été peu étudié dans la littérature sur la G0, même si certaines recherches ont montré leur caractère discriminatoire en fonction des pays d'origine et de destination et des moyens à disposition des familles concernées. D'une part, les études plutôt rares sur les grands-parents qui se meuvent dans l'espace UE/Schengen – par exemple de Bulgarie vers l'Espagne (Deneva 2012) ou de Pologne vers la Norvège (Bjørnholt et Stefansen 2018) – ne font pas mention des politiques migratoires parce que la question ne se pose pas. D'autre part, et à l'inverse, quelques-unes des études plus nombreuses sur les grands-parents originaires des pays en développement ont montré que les régimes migratoires des pays occidentaux plus riches où ont migré leurs descendants limitent considérablement tout autant leurs visites temporaires que la prétention de certains d'entre eux à devenir eux-mêmes migrants (Bolzman et al. 2008 ; Zickgraf 2017; Horn 2017). En particulier, les ressources économiques de la famille transnationale (Horn 2017) et/ou le statut administratif (Zickgraf 2017) des migrants adultes sont déterminants pour la délivrance d'un visa aux grands-parents ; cela alors même que, comme le soulignent ces deux auteurs, à défaut de vivre durablement auprès de leurs enfants, ces derniers se contenteraient de leur rendre des visites temporaires. Par ailleurs, comme le précise Escrivá (2014, 169), parfois ces visites leur sont également refusées au motif hypothétique que leur véritable intention serait de vivre en permanence, de travailler ou de faire indûment usage des services publics dans le pays d'accueil. Dans certains cas, en raison de ces différentes

limitations de la mobilité et de la durée des séjours, certains grands-parents tentent des solutions alternatives comme, par exemple, entrer par les frontières d'un autre pays de l'Espace européen (Escrivá 2014), ou encore s'aventurer dans un séjour prolongé illégal ; ce qui accroît considérablement leur vulnérabilité et leur insécurité sociale (Bolzman et al. 2008 ; Escrivá 2014 ; Horn 2019).

Ces recherches, en montrant que la mobilité et la migration de la G0 sont fortement conditionnées par les régimes migratoires des pays d'accueil, confirment, à la suite d'autres études sur les solidarités familiales transnationales, que la facilité d'entrer dans les pays où vivent les migrants constitue la condition inéluctable de fourniture du *care* en coprésence physique par leurs proches non-migrants (Baldassar et al. 2014 ; Kilkey et Merla 2014). Pour autant, ces mêmes études appuient sur la nécessité de considérer également d'autres facteurs déterminants du *care* transnational, tant dans la société d'origine que d'accueil, et relativement aux niveaux d'analyse macro, méso et micro (Baldassar et al. 2014 ; Kilkey et Merla 2014 ; Wyss et Nedelcu 2019).

En outre, la Suisse n'a pas encore été prise comme contexte d'étude alors que le tiers de sa population résidente permanente est issue de l'immigration et que ses régimes de *care* et de genre conjecturent un besoin de soutien grandparental pour la garde des jeunes enfants. En outre, avec un régime migratoire qui distingue les ressortissants de l'UE et ceux des pays tiers, le contexte suisse constitue un cas heuristiquement intéressant pour mener une étude comparative à même de montrer à la fois les arrangements de *care* grandparentaux que les uns et les autres mettent en œuvre et comment la politique migratoire les impacte.

3 Méthode de recherche et population d'étude

Cette étude qualitative a été menée à partir d'entretiens semi-directifs réalisés entre février 2016 et août 2017. Nous avons interrogé des duos composés d'un migrant adulte et de son parent qui se mobilise le plus souvent pour des besoins de *care* aux petits-enfants. Il s'agit précisément, d'une part, de 34 migrants adultes (16 de l'UE et 18 de pays tiers), parents d'au moins un enfant en âge préscolaire et, d'autre part, de 22 grands-parents (13 de l'UE et 9 des pays tiers) qui viennent en Suisse, de manière plus ou moins régulière, ou qui vivent durablement avec leurs enfants. Le caractère incomplet des duos interrogés, soit plus de migrants que de grands-parents, s'explique par la présence irrégulière et souvent brève des derniers en Suisse, de fait ne concordant pas toujours avec le calendrier du recueil des données.

Afin de mener une étude comparative judicieuse, les pays d'origine des personnes interviewées sont l'Italie, la France, l'Allemagne et la Roumanie pour ressortissants de pays européens ; ceux non-européens proviennent du Brésil, de l'Algérie et du Maroc. En effet, ce choix se justifie eu égard à la politique migratoire suisse

qui distingue non seulement les pays de l'UE (libre circulation) des pays non-UE (obligation de visa) mais aussi, sépare ces derniers en deux catégories : d'une part ceux comme le Brésil dont les ressortissants sont dispensés de visa d'entrée pour un séjour inférieur à trois mois, tous les autres d'autre part, dont l'Algérie et le Maroc, qui sont astreints à un visa en toutes circonstances.

Les migrants interviewés ont été « recrutés » par le biais d'associations de migrants, par des recherches effectuées par les enquêtrices au Tessin, à Zurich et en Suisse romande et par effet boule de neige.

Les caractéristiques sociodémographiques des personnes interviewées sont très hétéroclites. Les migrants adultes sont pour la plupart des femmes, âgées entre 28 et 42 ans, mères de un à cinq enfants âgés de quelques mois à 18 ans. La surreprésentation des femmes s'explique par le choix opéré en amont d'interviewer l'élément du couple dont le parent se mobilise à des fins de *care*.

En effet, les grands-parents, à l'exception d'un cas, sont dans la grande majorité des mères plutôt que des belles-mères des femmes migrantes ; ceci concordant avec les observations largement admises sur le caractère à la fois *genré* et *matrilinéaire* des solidarités familiales intergénérationnelles. Parfois les deux grands-parents viennent ensemble, alléger de visites pour passer du temps avec leurs descendants. Dans ces circonstances, les grands-pères s'adonnent à d'autres activités (sortir avec les enfants, faire du bricolage ensemble, etc.) qu'à celle du *care* au sens *fonctionnel* (les nourrir, les laver, etc.). Le partage genré des tâches domestique est également évident dans ce cas.

Ces grands-parents sont âgés de 52 à 73 ans, retraités et parents d'autres enfants et petits-enfants vivant dans le pays d'origine et / ou ailleurs dans le monde.

Par ailleurs, les migrantes en provenance des pays européens sont généralement très qualifiées et toutes travaillent à plein temps dans des professions libérales, intellectuelles ou d'encadrement. Les Brésiliennes ont également une activité professionnelle, mais plutôt à temps partiel, dans des professions intermédiaires. À l'inverse, les Algériennes et les Marocaines sont, à une exception près, des mères au foyer, avec des formations supérieures acquises dans le pays d'origine, mais entravées dans leur désir de travailler pour plusieurs raisons (grossesses successives, non-reconnaissance des diplômes, port du voile islamique).

4 Types d'arrangements de *care* et familles transnationales concernées

Afin d'observer les différentes manières dont les grands-parents soutiennent leurs enfants en Suisse, nous avons défini – à travers une typologie conceptuelle (Collier et al. 2012) – la notion d'arrangements de *care* de la Génération zéro en combinant les circonstances donnant lieu aux visites des grands-parents, la fréquence de celles-ci, la durée des séjours et le type de *care* prodigué. Les solidarités familiales intergénérationnelles s'exprimant sous différentes formes, nous nous sommes inspi-

rés le modèle de solidarité familiale proposé par Bengtson et Roberts (1991) pour en soustraire les types de *care* correspondant à ceux que des grands-parents peuvent fournir à leurs petits-enfants en situation de coprésence physique, soit : *functional solidarity* (en fonction de l'âge des enfants, les nourrir, les habiller, les conduire à l'école, etc.) ; *associational solidarity* (jouer avec, leur raconter des histoires, leur transmettre des compétences et des valeurs, etc.) ; *affectual solidarity* (leur manifester de l'affection par des câlins, du réconfort, etc.). À noter que ces formes de *care* ne sont pas exclusives ; selon les circonstances, les grands-parents les cumulent ou privilégient l'une par rapport à l'autre. De même qu'ils peuvent prendre en charge une part plus ou moins importante des tâches domestiques dans le foyer de leurs enfants ; ce qui constitue un soutien direct à ces derniers.

Sur cette base, nous avons répertorié six types d'arrangement que nous avons intitulés en référence au sens principal de la visite grandparentale et du *care* prodigué aux migrants ; la temporalité des visites et les circonstances leur donnant lieu restant implicites. Il s'agit nommément des arrangements suivants, dont nous relevons les caractéristiques les plus saillantes ainsi que les familles transnationales concernées par chacun (Wyss et Nedelcu 2018).

L'arrangement *Partage et transmission intergénérationnelle* correspond en quelque sorte à des vacances que les grands-parents viennent passer avec leurs descendants en Suisse. Il traduit en particulier le besoin des membres des familles transnationales de se voir et de se toucher en étant physiquement ensemble et s'assurer du bien-être des uns et des autres (Baldassar 2007). Lors de ces visites, les grands-parents partagent avec leurs petits-enfants de l'affection, des moments de joie et des activités ludiques ou éducatives et leur transmettent les valeurs familiales et la culture d'origine. Alors que ces arrangements sont organisés par les familles européennes et non-européennes, les premières y ont recours beaucoup plus fréquemment et pour des séjours plus courts (plusieurs fois par année pour quelques jours à une semaine) que les secondes (moins d'une fois par année mais pour trois à huit semaines).

Deux types d'arrangement que nous avons dénommés *Dépannage d'urgence* et *Dépannage programmé* traduisent le soutien instrumental et occasionnel des grands-parents pour la garde des petits-enfants lorsque l'organisation habituelle de solutions de garde, mises en place par les familles où les deux parents travaillent, ne répond pas à leurs besoins. Ainsi, dans un cas, les grands-parents se mobilisent lorsqu'un enfant tombe soudainement malade et qu'un parent, le plus souvent la mère, ne peut s'absenter du travail, ni s'occuper de lui à la maison, ni le laisser à la crèche ou à l'école ; une situation de crise emblématique donnant lieu à un *Dépannage d'urgence* ne dépassant généralement pas quelques jours. Cette solution de dépannage peut également être planifiée lorsque les deux parents travaillent et que l'un d'entre eux, généralement la mère, prévoit un surcroît de travail durant quelques jours ou anticipe le manque de solutions de garde lors de la fermeture des crèches et/ou des écoles. Ces deux types d'aménagement de *care* transnational constituent clairement

le moyen par lequel les grands-parents contribuent à la conciliation travail-famille de leurs filles (parfois leurs belles-filles), principalement des Allemandes, Italiennes et Françaises, qui habitent non loin des frontières suisses. Parmi les familles non-européennes, nous avons observé deux cas où les grands-mères brésiliennes se sont mobilisées de manière plus ou moins régulière pour s'occuper de leurs petits-enfants durant les vacances d'été. Les familles origines du Maghreb ne sont, quant à elles, pas concernées par ces arrangements, car elles sont, dans la majorité des cas, des femmes au foyer gardant elles-mêmes leurs enfants.

Un autre arrangement, que nous avons intitulé *Substitution de la mère au foyer*, également conçu pour que les migrantes puissent concilier famille et travail, consiste en l'installation quasi-permanente des grands-mères en Suisse. Les deux seuls cas observés dans notre étude concernent des grands-mères Roumaines qui, depuis plusieurs années, partagent leur vie avec la famille de leurs filles migrantes, élèvent respectivement trois et quatre petits-enfants et prennent à leur charge une grande part des tâches domestiques dans ces ménages à trois générations. Il s'agit d'une forme de soutien sans réserve qui permet aux deux migrantes concernées de s'engager dans une carrière professionnelle ascendante ; brisant ainsi de manière efficace le « plafond de verre » qui caractérise habituellement les carrières féminines.

Enfin, la naissance d'un enfant en Suisse engendre presque systématiquement la visite des grands-parents, autant ceux en provenance d'Europe que d'ailleurs. Pour autant, la temporalité et le sens de ces visites varient considérablement selon le pays d'origine des migrants, produisant deux types spécifiques d'arrangement : *Célébration d'une naissance* et *Maternage de la mère*. Dans le premier cas, généralement, les grands-parents maternels et paternels européens arrivent en Suisse dans les deux premières semaines qui suivent la naissance dans le but de faire connaissance avec le nouveau-né et de fêter l'événement en famille durant quelques heures. Il s'agit en quelque sorte de « *duty and ritual visits* » (Baldassar 2007), mais reflètent également le besoin des enfants adultes de vivre ce moment dans l'intimité du couple et, de fait, ne souhaitent pas davantage la présence et le soutien instrumental de leurs parents. Au contraire, dans le second cas, qui concerne les familles brésiliennes et surtout maghrébines, la visite de la mère de la migrante – plutôt que de sa belle-mère et généralement non accompagnée du grand-père – se produit juste avant ou juste après l'accouchement et dure un à deux mois. Dans cette situation, l'objectif de l'arrangement de *care* est principalement de prendre soin de la parturiente durant la période périnatale, de la *materner* en quelque sorte, en lui préparant des repas, en s'occupant des enfants plus grands et de toutes les autres tâches domestiques pour qu'elle reprenne des forces et ne se consacre qu'à son nouveau-né. Cette forme de soutien maternel participe généralement de pratiques traditionnelles de *care* postpartum prodigué à l'accouchée et au nouveau-né, encore vivaces dans de nombreuses cultures non-occidentales et reproduites en contexte migratoire ; par exemple, dans les familles chinoises au Royaume-Uni (Lie 2010).

5 Le rôle évident du caractère discriminatoire du régime migratoire Suisse

Les observations qui précèdent laissent entrevoir que la politique migratoire suisse impacte concrètement l'engagement des grands-parents dans le *care* transnational. D'une manière générale, en favorisant la mobilité des grands-parents européens par rapport à ceux non-européens, elle influence de manière évidente la formation, la temporalité et le sens des arrangements dont bénéficient les familles des uns et des autres. Précisément, avec la libre circulation permise aux ressortissants européens, les grands-parents peuvent se mobiliser à chaque fois que les besoins de leurs enfants croisent leur disponibilité à les soutenir : de manière urgente ou différée, autant de fois qu'ils le souhaitent et pour des durées de séjours non limités. De fait, les familles européennes peuvent bénéficier des différents arrangements mis en évidence. En particulier, pour les ressortissants des pays limitrophes de la Suisse, la mobilisation en urgence des grands-parents constitue un privilège considérable ; comme l'exprime cette migrante marocaine, mère de deux jeunes enfants, mariée à un Allemand dont le père retraité (au contraire de sa femme encore professionnellement active) qui vit à Munich, la dépanne en urgence à chaque fois qu'elle en exprime le besoin :

> *Mon beau-père m'a toujours dit ‹Si tu as besoin de moi, tu m'appelles et je prends le premier train.› Et il vient effectivement. […] Par exemple, le premier jour où j'ai repris le travail, mon mari était absent et mes deux filles sont tombées malades! […] Et là, j'ai appelé mon beau-père et il est arrivé le lundi matin, chez le pédiatre où je l'attendais. […] Pour moi c'était un soutien énorme, parce que c'était ma première semaine au travail et j'étais déjà assez stressée. […] Juste de savoir que je pouvais aller travailler alors qu'il était à la maison avec mes filles, c'était énorme!* (H., migrante marocaine)

De même, c'est parce qu'elles bénéficient du privilège de la libre circulation que les deux grands-mères roumaines, qui jouent le rôle de *mère de substitution* dans les ménages de leurs filles, peuvent résider en Suisse de manière quasi-permanente, même si elles ne disposent pas d'un permis de séjour de longue durée. Au demeurant, elles ont elles-mêmes opté pour cette situation pour prendre le temps de décider si et quand elles entreprendront des démarches pour un permis de séjour ou un regroupement familial. En attendant, d'une part, cette liberté de se mouvoir leur permet de faire des allers-retours entre la Suisse et la Roumanie, et même entre la Suisse et les autres pays où elles jouent également le rôle de grands-mères transnationales. D'autre part, dans ces moments où elles sont absentes de Suisse, elles sont remplacées par d'autres femmes roumaines, également au bénéfice de la libre circulation, afin de couvrir les besoins de garde des enfants toute l'année, sans discontinuité. Dans ce cas, l'une d'entre-elles « recrute » elle-même ces aides suppléantes dans son réseau familial transnational (cousines, voisines, amies, etc. ; alors que l'autre est relayée

par la grand-mère paternelle des enfants, elle-même *flying grandmother*, circulant entre la Roumanie, la Suisse et le Canada.

Contrairement aux facilités dont disposent les grands-parents européens, l'obligation d'un visa pour l'entrée et le séjour des non-européens rétrécit considérablement leur champ des possibles. En ce sens, en concordance avec le régime migratoire suisse, les Maghrébins sont plus impactés que les Brésiliens dès lors qu'ils doivent souscrire à cette condition y compris pour des séjours de courte durée. En effet, la complexité et la lenteur des procédures de demande de visa ainsi que les différentes justifications de ressources qu'ils doivent fournir pour son obtention les empêchent de visiter leurs descendants en Suisse quand ils le souhaitent et pour la durée désirée.

Ainsi, la possibilité d'une mobilisation en urgence, dans des situations de crise, leur est absolument inaccessible. Comme le montrent les propos de cette grand-mère algérienne, en colère et frustrée de n'avoir pas pu venir soutenir ses petits-enfants et sa fille après la fausse-couche de celle-ci :

> *Quand ma fille a fait sa fausse-couche, […] si on avait un visa, on serait partis une heure après ! On a les moyens, on achète nos billets et on serait partis la voir. Et on serait restés avec elle et on aurait gardé les enfants jusqu'à ce qu'elle aille mieux. […] On était accrochés au téléphone pour avoir des nouvelles ! Elle a fait un curetage et personne n'a été la voir ! C'était horrible !* (D., grand-mère algérienne)

En outre, cette grand-mère relève la sévérité de la politique migratoire suisse par rapport à celle canadienne lui donnant droit à un visa de longue durée et lui permettant d'aller dans ce pays rejoindre sa famille à chaque fois que cela est nécessaire. En même temps, elle appuie sur le fait qu'elle ne cherche pas à vivre en Suisse, mais juste à voir ces petits-enfants ; une opportunité qui, selon elle, contribue également à l'intégration des enfants migrants :

> *Pour ma fille et mes petits-enfants au Canada, j'ai dix ans de visa. Et je peux aller les voir pour un oui, pour un non. […] Alors, quand on demande un visa pour la Suisse, on voudrait seulement avoir plusieurs entrées pour partir quand on veut sur une période donnée. Je ne leur demande pas d'aller vivre en Suisse, juste d'aller voir mes petits-enfants, les embrasser, m'occuper d'eux quand il y a besoin. […] Mais ce qu'ils [les autorités suisses] font, mais c'est une injustice ! Sincèrement, moi j'aimerais bien qu'on révise ces règlements … Pour les grands-parents, c'est très important ! C'est aussi important pour les enfants qui vivent sans leurs grands-parents. Un enfant qui a sa grand-mère, qui voit sa famille de temps en temps, c'est un enfant plus stable, plus heureux !* (D., grand-mère algérienne)

Par ailleurs, la complexité des procédures de visa contrarie même les visites conçues juste pour se voir et être physiquement ensemble durant quelques jours ou semaines ; y compris lorsque les migrants concernés disposent des ressources qui conditionnent l'octroi de visas à leurs parents, comme le montrent les propos de ce migrant marocain, père de deux enfants :

> *Mes parents aimeraient bien venir plus souvent, mais pour rester juste une semaine ou deux. Mais ils ne le peuvent pas parce qu'ils doivent faire deux fois le voyage de 300km : pour déposer le dossier au Consulat à Rabat puis aller chercher le visa. […] Ensuite, nous ici, on doit recevoir le dossier et déposer un formulaire à la commune puis au canton, pour justifier qu'on a les moyens de les recevoir, etc. C'est compliqué. Alors, quand c'est pour venir de temps en temps pour une longue durée, ça vaut la peine, mais si à chaque fois qu'ils veulent venir pour une semaine, on refait la même démarche, ce n'est pas possible pour eux et pour nous*. (H., migrant marocain)

En outre, les grands-mères sont parfois également empêchées de remplir leur rôle de soutien à leurs filles lorsqu'elles donnent naissance à un enfant en Suisse ; une circonstance spécifique où généralement elles se mobilisent toutes les fois où cela est possible. En effet, elles conçoivent le *maternage* de la parturiente comme un impératif moral et une obligation familiale, en même temps que leurs filles le considèrent comme nécessaire à leur bien-être dans la période périnatale. Comme le précise cette migrante, mère de trois enfants :

> *Mes parents sont arrivés cinq semaines avant mon accouchement et sont repartis trois semaines après. Moi, j'étais fatiguée durant toute ma grossesse et mes enfants étaient pratiquement livrés à eux-mêmes. Donc, c'était mes parents qui faisaient tout. Mon père conduisait les petits à l'école ou au cours de natation et allait parfois chercher mon mari à son travail. […] Et quand les enfants rentraient, c'est ma mère qui les douchait, qui s'occupait d'eux, qui mettait le linge à sécher, etc. Tout ce que moi j'aurais dû faire et que je ne pouvais plus faire. […] Alors, moi je pouvais dormir et ça, ça m'a fait du bien.* (R., migrante algérienne)

L'importance accordée à cette forme de soutien familial est telle qu'elle peut se traduire par le remplacement de la grand-mère par d'autres femmes du réseau familial transnational. En effet, une autre migrante algérienne nous explique que, sa mère n'ayant pas été disponible à la naissance à son troisième enfant, c'est sa sœur qui est venue d'Angleterre pour la soutenir durant les deux premières semaines du postpartum. Cette sœur a ensuite été relayée par deux amies compatriotes qui habitent le même quartier.

Cette importance est encore plus perceptible lorsque c'est parce que la visite de la grand-mère dans ces circonstances est empêchée par les procédures de visa ;

créant alors davantage de frustrations, comme l'illustre l'extrait suivant de l'entretien mené avec une migrante marocaine élevant seule ses trois enfants :

> *Pour la naissance de mon 2e enfant, ma mère n'a pas pu venir tout de suite, mais cinq ou six mois plus tard. Et c'était trop tard… Parce que pour le visa, ils m'ont demandé plein de paperasses ici, y compris le bail à loyer, les fiches de paie, l'attestation de l'Office des poursuites et faillites. […] Et là-bas au Consulat, ils lui ont aussi dit plusieurs fois ‹Il manque encore tel ou tel papier›. […] Alors, elle a perdu du temps et son billet était périmé… Et le fait que ma maman ne pouvait pas venir tout de suite, ça m'a beaucoup manqué. […] Surtout que j'avais besoin qu'elle s'occupe du grand quand moi j'étais avec le nouveau-né. Même pour prendre une douche, j'étais obligée de prendre le petit dans un relax et de le mettre à côté de moi. Ce n'était pas facile. […] Après ma séparation, c'est devenu encore plus difficile, car je ne travaille pas et j'ai seulement les pensions alimentaires de mes deux ex-conjoints pour vivre. Maintenant, je ne peux plus du tout l'inviter.* (T., migrante marocaine)

Si les visites des grands-parents maghrébins sont soit impossibles, soit grandement limitées quant à leur fréquence et leur durée, l'option d'un établissement durable en Suisse n'est ni légalement envisageable ni même envisagée par les membres de ces familles transnationales. Les grands-parents interrogés nous ont clairement expliqué que c'est dans leurs pays d'origine que se situe leur univers social et leurs cadres de référence et que la migration ne constitue en aucune manière leur projet de vie. C'est ainsi que le conçoit notamment cette Algérienne, grand-mère de cinq petits-enfants en Suisse et que nous avons interviewée à Alger :

> *Quand je suis en Suisse, je me dis ‹je suis au paradis›. […] La nature est propre et verte, personne ne se mêle de tes affaires, les gens sont tranquilles et polis. Bien sûr ce qui me plaît le plus c'est d'être avec ma fille et mes petits-enfants. Mais, au bout d'un moment, j'ai envie de rentrer chez moi. J'aime l'Algérie, mon quartier et mes voisines qui me soutiennent. […] Surtout, je ne peux pas aller là-bas et laisser mes deux filles et mes petits-enfants en Algérie ; je vais m'inquiéter pour eux. En Suisse, ma fille et ses enfants vivent dans un pays où ils sont plus tranquilles et ils ont moins besoin de mon aide, de ma présence, que ceux d'ici. Donc vivre en Suisse, je n'ai jamais pensé à ça.* (F., grand-mère algérienne)

Les grands-parents brésiliens, tout en ne disposant pas des mêmes droits que ceux originaires d'Europe, sont quelque peu mieux nantis que les Maghrébins du fait qu'ils peuvent entrer sur le territoire suisse sans visa lorsque le séjour envisagé ne dépasse pas trois mois. De fait, les grands-mères brésiliennes interviewées aménagent tout autant des visites pour passer des moments joyeux avec leurs petits-enfants en Suisse que pour les garder durant les vacances scolaires et, surtout pour soutenir

leurs filles après un accouchement ; *materner la mère* étant également une pratique culturellement valorisée par les femmes brésiliennes des deux générations.

En outre, nous avons observé deux cas où les grands-mères ont largement dépassé les trois mois de séjour permis sans visa pour garder durablement leurs petits-enfants pendant que leurs filles étaient aux études ou engagées dans un emploi à plein temps. Ces situations de séjour illégal, quoique bénéfiques pour les unes et les autres, sont fortement anxiogènes. Cette migrante brésilienne a vécu cette expérience lorsque, encore aux études, elle a sollicité sa mère pour garder ses enfants alors âgés de un an et trois ans.

> *Ma mère est venue comme touriste. Elle n'avait pas de tampon d'entrée dans son passeport, du coup elle n'avait pas de date d'entrée ici. […] Finalement, au lieu de rester un an comme prévu, elle est restée deux ans parce que j'avais besoin d'elle. […] Mais c'était compliqué à la fin. On était inquiets parce, surtout à son âge, vivre ici sans papier et sans assurance-maladie, c'était difficile et angoissant.* (P., migrante brésilienne)

La grand-mère concernée, aurait aimé demeurer encore plus longtemps auprès de ces petits-enfants. Mais, explique-t-elle :

> *C'était difficile de rester ici au noir ; c'était risqué pour ma famille qui m'a accueillie et pour moi-même. Il est arrivé un moment où je me suis dit qu'il fallait partir et j'avais aussi besoin de retourner à ma vie … J'adore la Suisse et je me verrais habiter là, mais ce n'est pas possible, c'est trop compliqué.*

Finalement, ces différents exemples montrent que la politique migratoire suisse constitue un facteur évident de structuration des possibilités et des formes d'arrangement de *care* auxquels ont accès les familles transnationales étudiées. Pour autant, elle n'épuise pas l'explication de la manière dont chaque arrangement se configure ou non, dans chaque cas.

6 Au-delà du régime migratoire

En effet, dans chaque cas spécifique, d'autres facteurs se croisent pour façonner, favoriser ou entraver l'arrangement correspondant. En bref, au niveau *structurel*, la mobilisation des grands-parents pour la garde des enfants dans les ménages à double revenus est également l'expression des insuffisances des régimes de *care* et de genre en Suisse. Si les migrantes concernées par ces arrangements visent à pallier ces insuffisances, c'est aussi parce que celles-ci sont principalement des Européennes fortement engagées dans la sphère professionnelle ; à l'inverse des Maghrébines en particulier qui élèvent elles-mêmes leurs enfants, parfois par choix mais souvent en raison des contraintes que leur impose le marché du travail. De même, les significations

différentes de la mobilisation des grands-parents lors de la naissance d'un enfant en Suisse révèlent des différences culturelles manifestes entre les familles transnationales européennes et non-européennes. Schématiquement les conceptions de la famille plutôt *individualistes* des premières (la naissance d'un enfant est d'abord l'affaire du couple et se vit dans l'intimité de celui-ci) s'opposent à celles plutôt *familialistes* des secondes (la naissance d'un enfant est un moment de vulnérabilité maternelle et familiale nécessitant la présence et le soutien durable, pratique et émotionnel, de la mère de la parturiente). Par ailleurs, la distance géographique joue également un rôle. Ainsi, certains grands-parents européens ne peuvent pas se mobiliser pour un besoin urgent de garde quand ils habitent à plusieurs centaines de kilomètres du lieu de résidence de leurs descendants. Pareillement, les grands-mères brésiliennes, alors même qu'elles peuvent visiter leurs proches plus souvent que les grands-mères maghrébines pour des courtes durées, en sont souvent empêchées par l'éloignement géographique et les coûts conséquents du voyage ; cela, en particulier, avec l'hyperinflation qui caractérise l'économie brésilienne depuis quelques années.

Au niveau *familial*, la disponibilité d'autres femmes de la configuration familiale à remplacer les grands-mères de la G0 quand elles-mêmes ne sont pas disponibles montre aussi que ce n'est pas uniquement l'habilitation à traverser les frontières qui permet la mise en œuvre de certains arrangements.

Enfin, dans les deux cas où les grands-mères roumaines vivent durablement en Suisse, cette situation est également redevable à d'autres circonstances et ressources individuelles. En particulier, ces grands-mères sont encore relativement jeunes et en bonne santé ; elles entretiennent de bonnes relations avec leur fille et leur beau-fils respectifs qui disposent de moyens socioéconomiques suffisants pour les accueillir dans leurs foyers ; et, en fin de compte, elles sont elles-mêmes satisfaites d'élever, de chérir et de voir grandir leurs petits-enfants au jour le jour (Wyss et Nedelcu 2019).

7 Conclusion

La mobilisation des grands-parents pour offrir différents arrangements de *care* à leurs descendants en Suisse constitue assurément l'expression d'un type spécifique de solidarités familiales transnationales. Elle exprime dans tous les cas l'attachement et le besoin des uns et des autres à « faire famille » (Morgan 1996) dans des situations de coprésence où le soutien émotionnel, les contacts physiques et les moments partagés importent et contribuent au bien-être des familles concernées. Davantage, quand les arrangements signifient la garde des petits-enfants pour que les migrants (et plus particulièrement les migrantes) puissent concilier travail et famille, cela constitue un important facteur d'intégration sociale. À cet égard, la non-reconnaissance politique de cet apport ainsi que les barrières que la politique migratoire impose aux visites des grands-parents originaires des pays tiers sont à interroger. Cela l'est d'autant

plus que ce sont les migrants les plus démunis économiquement qui en « paient le prix fort » dans la mesure où leur tentative d'inviter leurs parents n'a pratiquement aucune chance d'aboutir, subissant de fait une sorte de double discrimination, par rapport aux familles qui bénéficient de la libre circulation et relativement à celles originaires des pays tiers qui jouissent de meilleures conditions de vie ou de conditions plus souples d'entrée et de séjour. En outre, comme l'indiquent d'autres résultats de cette étude, les grands-parents que nous avons interrogés ne souhaitent pas tant vivre durablement en Suisse mais uniquement avoir la possibilité de rejoindre leurs descendants dans toutes les circonstances où les disponibilités des uns et les besoins généralement temporaires des autres se croisent pour impulser la dynamique d'une visite et d'un arrangement de *care* grandparental.

La politique migratoire ne tient pas compte de cela. Au contraire, les obstacles à la mobilité des grands-parents trouvent leur légitimité dans différents fondements à la fois utilitaires et idéologiques dont nous pouvons conjecturer un certain nombre. Il s'agit, notamment, de la préférence qu'accordent les politiques migratoires aux jeunes migrants comme force de travail (Escrivá 2014) et en particulier aux plus qualifiés d'entre eux (voir, par exemple, Hercog et Sandoz 2018) ; même si, à ce titre, la sélection se fait également sur la base du pays d'origine des prétendants (les ressortissants de l'UE en particulier) et que, comme le montrent les récents développements politiques (par exemple, le « Brexit » ou l'acceptation, en Suisse, de l'initiative « Contre l'immigration de masse » en 2014), les acquis en termes de libre circulation ne sont jamais définitifs. Ensuite et comme corollaire au privilège généralement accordé aux jeunes migrants, la vision « biopolitique » des personnes âgées comme des individus dépendants – potentiellement bénéficiaires des prestations des États-providence auxquelles elles n'ont pas contribué (Baldassar et al. 2014 ; Escrivá 2014) – implique que les grands-parents et plus particulièrement ceux sans ressources propres suffisantes soient considérés comme « indésirables ». Cela est d'autant plus vrai dans un contexte plus général où le vieillissement des populations suscite des inquiétudes sur le financement futur des retraites et des soins relatifs au grand âge. En même temps, même si la « proximité culturelle » n'est plus un objectif de la politique d'immigration actuelle (Hercog and Sandoz 2018), on peut considérer que les inégalités de traitement des grands-parents sont encore basées sur l'a priori d'une intégration plus difficile à mesure que la culture d'origine s'éloigne de celle de la société d'accueil (Bolzman et al. 2008). Par ailleurs, la non-désirabilité des personnes âgées en provenance d'autres horizons culturels relève d'une conception occidentale ethnocentrique de la famille comme entité « naturelle », intégrée dans les relations d'intimité de la famille nucléaire et des solidarités de proximité (Baldassar et al. 2007 ; Baldassar et al. 2014). Cela revient à dénier aussi bien les différentes manières de « faire famille » dans d'autres sociétés, que la réalité contemporaine où les familles et les liens familiaux se traduisent à la fois par une diversité de configurations (Widmer 2010) et par leur transnationalité, formant ainsi, non pas des abstractions

enfermées dans des frontières biologiques, administratives ou géographiques, mais des réseaux ou des configurations familiales transnationales (Nedelcu et Wyss 2017 ; Bolzman 2018 ; Nedelcu et Wyss 2019).

8 Références bibliographiques

Askola, Heli. 2016. Who Will Care for Grandma? Older Women, Parent Visas, and Australia's Migration Program. *Australian Feminist Law Journal* 42(2): 297–319.

Baghdadi, Nadia. 2010. *Care-Work Arrangements of Parents in the Context of Family Policies and Extra-Familial Childcare Provision in Switzerland.* Genève: United Nations Research Institute for Social Development.

Baldassar Loretta. 2007. Transnational Families and the Provision of Moral and Emotional Support: The Relationship Between Truth and Distance. *Identities: Global Studies in Culture and Power* 14(4): 385–409.

Baldassar, Loretta, Baldock, Cora et Raelene Wilding. 2007. *Families Caring Across Borders: Migration, Ageing and Transnational Caregiving.* New York: Palgrave MacMillan.

Baldassar, Loretta et laura Merla. 2014. Baldassar, L. and Merla, L., 2014. Introduction: Transnational Family Caregiving Through the Lens of Circulation. Pp. 3–25 in *Transnational Families, Migration and the Circulation of Care: Understanding Mobility and Absence in Family Life*, édité par Loretta Baldassar and Laura Merla. London: Routledge.

Baldassar, Loretta, Kilkey, Majella, Merla, Laura et Raelene Wilding. 2014. Transnational Families. Pp. 155–175 in *The Wiley-Blackwell Companion to the Sociology of Families*, édité par Judith Treas, Jacqueline Scott et Martin Richards. Oxford: Wiley-Blackwell.

Bengtson, Vern L. et Robert E. L. Roberts. 1991. Intergenerational Solidarity in Aging Families: An Example of Formal Theory Construction. *Journal of Marriage and the Family* 53(4): 856–870.

Bertozzi, Fabio, Bonoli, Giuliano et Benoît Gay-Des-Combes. 2005. *La réforme de l'Etat social en Suisse.* Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.

Beyeler, Michelle. 2014. The Welfare Mix, Care and Equality: Switzerland in Comparative Perspective. Pp. 173–189 in *Care in Context. Transnational Gender Perspectives*, édité par Vasu Reddy, Stephan Meyer, Tamara Shefer et Thenjiwe Meyiwa. Cape Town: HSRC Press.

Bjørnholt, Margunn et Kari Stefansen. 2018. On the Move: Transnational Family Practices Among Polish Parents Working and Caring in Norway. Pp. 155–171 in *Transnational Polish Families in Norway: Social Capital, Integration, Institutions and Care*, édité par Krystyna Slany, Eugene Guribye, Paula Pustułka et Magdalena Ślusarczyk. Frankfurt: Peter Lang.

Bolzman, Claudio. 2018. Configurations familiales transnationales et liens intergénérationnels. *Revue des sciences sociales* 60 : 56–65.

Bolzman, Claudio, Hirsh Durret, Elisabeth, Anderfuhrens, Simon, Vuille, Marilène et Monique Jaggi. 2008. Le regroupement familial des ascendants. Le traitement national d'une problématique transnationale : l'exemple de la Suisse. *Retraite et Société* 55(3) : 39–69.

Bragg, Bronwyn et Lloyd L. Wong. 2016. "Cancelled Dreams": Family Reunification and Shifting Canadian Immigration Policy. *Journal of Immigrant and Refugee Studies* 14(1): 46–85.

Bryceson, Deborah et Ulla Vuorela. 2002. *The Transnational Family: New European Frontiers and Global Networks.* New York: Berg.

Collier, David, LaPorte, Jody et Jason Seawright. 2012. Putting Typologies to Work: Concept Formation, Measurement, and Analytic Rigor. *Political Research Quarterly* 65(1): 217–232.

Da, Wei W. 2003. Transnational Grandparenting: Child Care Arrangements Among Migrants from the People's Republic of China to Australia. *Journal of International Migration and Integration* 4 (1): 79–103.

Deneva, Neda. 2012. Transnational Aging Carers: On Transformation of Kinship and Citizenship in the Context of Migration Among Bulgarian Muslims in Spain. *Social Politics* 19(1): 105–128.

Dubacher, Claudia et Lena Reusser. 2012. *Le regroupement familial et les limitations au droit à la vie familiale.* Genève : Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers.

Escrivá, Angeles. 2014. Migrants Coping With Legality: The Views and Experiences of Older Peruvians and Moroccans. *Journal of Spatial and Organizational Dynamics* 2(2): 161–175.

Goulbourne, Harry et Mary Chamberlain (éds.). 2001. *Caribbean Families in Britain and in the Transatlantic World*. Basingstoke, London: Macmillan.

Hamilton, Myra et Bridget Jenkins. 2015. *Grandparent Childcare and Labour Market Participation in Australia.* SPRC Report 14/2015. Melbourne: National Seniors Australia 2015.

Hercog, Metka et Sandoz, Laure. 2018. Selecting the Highly Skilled: Norms and Practices of the Swiss Admission System for Non-EU Immigrants. *Migration Letters* 15(4): 503–515.

Horn, Vincent. 2017. Cross-Border Mobility and Long-Distance Communication as Modes of Care Circulation: Insights from the Peruvian "Zero Generation." *Journal of Ethnic and Migration Studies* 43(2): 303–320.

Horn, Vincent. 2019. *Aging Within Transnational Families: The Case of Older Peruvians.* London, New York: Anthem Press.

Kassaye, Aida E. 2015. Transnational Grandparenting. Intergenerational Kinship Support Among Ethiopians Migrant Families in Washington, D.C. and Addis Ababa. *ProGlo Research Report* 10. Bangalore: National Institute of Advanced Studies and Amsterdam Institute for Social Science Research.

Kilkey, Majella et Laura Merla. 2014. "Situating Transnational Families" Care-Giving Arrangements: The Role of Institutional Contexts. *Global Networks* 14(2): 210–229.

King, Russel et Julie Vullnetari. 2006. Orphan Pensioners and Migrating Grandparents: The Impact of Mass Migration on Older People in Rural Albania. *Ageing and Society* 26(5): 783–816.

King, Russel, Cela, Eralba, Fokkema, Tineke et Julie Vullnetari. 2014. The Migration and Well-Being of the Zero Generation: Transgenerational Care, Grandparenting, and Loneliness Amongst Albanian Older People. *Population, Space and Place* 20: 728–738.

King, Russell, Lulle, Aija, Sampaio, Dora et Julie Vullnetari. 2017. Unpacking the Ageing–Migration Nexus and Challenging the Vulnerability Trope. Journal of Ethnic and Migration Studies 43(2): 182–198.

Kofman, Eleonore. 2004. Family-Related Migration: A Critial Review of European Studies. *Journal of Ethnic and Migration Studies* 30(2): 243–262.

Lie, Mabel L. S. 2010. Across the Oceans: Childcare and Grandparenting in UK Chinese and Bangladeshi Households. *Journal of Ethnic and Migration Studies* 36(9): 1425–1443.

Madörin, Mascha, Schnegg, Brigitte et Nadia Baghdadi. 2012. Advanced Economy, Modern Welfare State and Traditional Care Regimes: The Case of Switzerland. Pp. 43–60 in Global variations in the political and social economy of care, édité par Shahra Razavi et Silke Staab. New York: Routledge.

Migrapol EMN (European Migration Network). 2017. EMN Synthesis Report for the EMN Focussed Study 2016. Family Reunification of Third-Country Nationals in the EU Plus Norway: National Practices. *Migrapol EMN* Doc 382, April 2017, https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/00_family_reunification_synthesis_report_final_en_print_ready_0.pdf (22.03.19).

Morgan, Davide H. G. 1996. Family Connections: An Introduction to Family Studies. Cambridge: Polity Press.

Mosimann, Andrea et Martin Camenisch. 2015. *Enquête sur les familles et les générations 2013 : premiers résultats.* Neuchâtel : OFS.

Nedelcu, Mihaela. 2007. « Je passe ma retraite au Canada ». Quand les parents des migrants roumains à Toronto suivent leurs enfants dans la migration. Pp 219–234 in *Les migrations internationales : enjeux contemporains et questions nouvelles*, édité par Cédric Audebert et Emmanuel Ma Mung. Bilbao : Université de Deusto/HumanitarianNet.

Nedelcu, Mihaela. 2009. La génération zéro : du sédentaire à l'acteur circulant. Effets de mobilité sur la génération des parents des migrants roumains hautement qualifiés à Toronto à l'ère du numérique. Pp. 187–198 in *Les circulations transnationales. Lire les turbulences migratoires contemporaines*, édité par Geneviève Cortes et Laurent Faret. Paris : Armand Colin.

Nedelcu, Mihaela et Malika Wyss. 2017. Childcare arrangements and the role of Zero Generation grandparents as care givers within transnational family configurations. Contribution à la *14th IMISCOE Conference "Migration Diversity and the City."* Rotterdam, the Netherlands, 28–30 juin 2017.

Nedelcu, Mihaela et Malika Wyss. 2019. Transnational Grandparenting: An Introduction. *Global Networks,* Numéro spécial "Grandparents to the Test of Migration: Patterns, Routes and Constraints of Transnational Grandparenting", édité par Mihaela Nedelcu et Malika Wyss.

OFS (Office Fédéral de la Statistique). 2019. *Vers l'égalité entre femmes et hommes. Situation et* évolution. Neuchâtel : OFS.

Plaza, Dwaine. 2000. Transnational Grannies: The Changing Family Responsibilities of Elderly African Caribbean-Born Women Resident in Britain. *Social Indicators Research* 51(1): 75–105.

Spitzer, Denise L. 2018. Family Oriented Migration Policies and Social Integration. Contribution présentée au *United Nations Expert Group Meeting on "Family Policies for Inclusive Societies."* New York, USA, 15–16 mai 2018, (25.02.2019).

Treas, Judith et Shampa Mazundar. 2004. Kinkeeping and Caregiving: Contributions of Older People in Immigrant Families. *Journal of Comparative Family Studies* 35(1): 105–122.

Warnes, Anthony M., Friedrich, Klaus, Kellaher, Leonie, and Sandra Torres. 2004. The Diversity and Welfare of Older Migrants in Europe. *Ageing & Society* 24 (3): 307–326.

Widmer, Eric D. 2010. *Family configurations. A Structural Approach of Family Diversity.* London: Ashgate Publishing.

Wyss, Malika et Mihaela Nedelcu. 2018. Zero Generation Grandparents Caring for Their Grandchildren in Switzerland. The Diversity of Transnational Care Arrangements Among EU and Non-EU Migrant Families. Pp. 175–190 in *Childhood and Parenting in Transnational Settings*, édité par Viorela Ducu, Mihaela Nedelcu et Aron Telegdi-Csetri. Cham, Switzerland: Springer International Publishing.

Wyss, Malika et Mihaela Nedelcu. 2019. Grandparents on the Move: A Multilevel Framework Analysis to Understand Diversity in Zero Generation Care Arrangements in Switzerland. *Global Networks,* Numéro spécial "Grandparents to the Test of Migration: Patterns, Routes and Constraints of Transnational Grandparenting", édité par Mihaela Nedelcu et Malika Wyss.

Xie, Xiaolin et Yan Xia. 2011. Grandparenting in Chinese Immigrant Families. *Marriage and Family Review* 47(6): 383–396.

Zhang, Jinging. 2014. Elderly Chinese migrants, intergenerational reciprocity, and quality of life. *New Zealand Sociology* 29(2): 11–30.

Zhou Yanqiu Rachel. 2012. Space, Time, and Self: Rethinking Aging in the Contexts of Immigration and Transnationalism. *Journal of Aging Studies* 26: 232–242.

Zickgraf, Caroline. 2017. Transnational Ageing and the "Zero Generation": The Role of Moroccan Migrants' Parents in Care Circulation. *Journal of Ethnic and Migration Studies* 43(2): 321–337.

Zontini, Elisabetta et Tracey Reynolds. 2007. Ethnicity, Families and Social Capital: Caring Relationships Across Italian and Caribbean Transnational Families. *International Review of Sociology* 17(2): 257–277.